



## SOUS-PREFECTURE DE SAINT DENIS

Bureau des étrangers  
 Section admission séjour  
 Tél : 01.49.33.95.01 (Mardi et Jeudi de 9h à 12h)  
 Courriel : [sp-saint-denis-be-sejour@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:sp-saint-denis-be-sejour@seine-saint-denis.gouv.fr)

# CARTE DE RESIDENT 10 ans renouvellement, duplicata ou modification

## INFORMATIONS ET PROCEDURES

- > Le demandeur doit détenir une carte de résident et résider dans une des communes de l'arrondissement de Saint Denis : **AUBERVILLIERS, EPINAY SUR SEINE, LA COURNEUVE, L'ÎLE SAINT-DENIS, PIERREFITTE, SAINT-DENIS, SAINT-OUEN, STAINS, VILLETANEUSE**
- > Le dossier devra être déposé, **en main propre** par le demandeur, au guichet du bureau des étrangers de la sous-préfecture de Saint-Denis (Ticket C), **39 bis, rue de Strasbourg, 93200 Saint-Denis**, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h.
- > **Tout dossier incomplet sera refusé.** Des pièces complémentaires à l'appréciation du service pourront être demandées.
- > Le délai d'instruction est en moyenne de 2 mois. Pour une demande de renouvellement, vous devez déposer un dossier **dans les 2 mois précédents l'expiration du titre.** Après l'expiration du titre, une majoration de 180€ est appliquée.
- > Une convocation par courrier ou SMS sera adressée pour la remise du document. Aucune carte ne sera délivrée avant la date de la convocation.

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

**Le demandeur doit apporter les ORIGINAUX + les COPIES des documents suivants**

- votre **passport** (photocopies des pages avec la photo qui doit être reconnaissable)
  - votre **carte de résident** (photocopie recto-verso)
  - la copie de la carte de séjour (ou d'identité) du conjoint
  - le livret de famille ou l'acte de mariage + l'acte de naissance du ou des enfants
- Les documents étrangers doivent être accompagnés de leur traduction en français par un traducteur interprète auprès des tribunaux français.
- un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois : facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou quittance de loyer si établie par un bailleur social ou par une agence immobilière. Les quittances de loyers manuscrites ne sont pas admises.
  - 4 photos d'identités** récentes et identiques (format 3,5 \* 4,5 cm, norme ISO/IEC19794-5 : 2005) sur fond de couleur claire, tête nue et de face, sans lunettes, bouche fermée, non scannées et non rayées.
  - une **attestation sur l'honneur** selon laquelle vous n'avez pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de France, au cours des 10 dernières années (au verso).
  - une enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse du demandeur.

## **CAS PARTICULIERS - PIECES A FOURNIR SPECIFIQUES**

<p style="text-align: center;"><b><u>Vous êtes hébergé(e)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> attestation d'hébergement de moins de 3 mois,</li> <li><input type="checkbox"/> copie de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour éditée en SEINE-SAINT-DENIS et en cours de validité de l'hébergeant</li> <li><input type="checkbox"/> un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant (voir recto)</li> <li><input type="checkbox"/> un courrier (facture, relevé de compte, impôts) à votre nom et à l'adresse déclarée.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>Vous êtes réfugié</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> un acte d'état-civil délivré par l'OFPPA de moins de 1 an La présentation du passeport n'est pas demandée.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>Vous n'avez plus votre carte de résident ou votre passeport (PERTE/VOL)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> VOL : le procès verbal du commissariat.</li> <li><input type="checkbox"/> VOL à l'étranger : copie du visa de retour</li> <li><input type="checkbox"/> PERTE : une attestation sur l'honneur de perte</li> </ul> <p>Une fois le dossier déposé, si le titre perdu ou volé est retrouvé, la demande ne pourra pas être annulée. Une nouvelle carte sera fabriquée et devra être récupérée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ABSENCE DU PASSEPORT: une attestation consulaire peut être acceptée si une photo et un tampon y figurent.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>Vous êtes marié et ressortissant d'un État dont la loi autorise la polygamie</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> une déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (ci-dessous).</li> </ul> <p><u>liste des pays concernés</u> : Afghanistan, Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Congo, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Gabon, Gambie, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Liberia, Libye, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Togo, Yémen, Zaïre, Zambie</p>
	<p style="text-align: center;"><b><u>Vous souhaitez modifier votre carte</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> renonciation au statut de réfugié : attestation de renonciation délivrée par l'OFPPA + titre de voyage pour réfugié</li> <li><input type="checkbox"/> changement d'Etat-civil: attestation de concordance délivrée par votre ambassade, jugement de divorce, acte de décès</li> </ul>

### **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné(e) .....

Né(e) le ....., de nationalité .....

déclare sur l'honneur n'avoir pas séjourné plus de trois années consécutives hors de France au cours des dix dernières années.

Fait à ....., le .....

Signature

### **DECLARATION DE NON POLYGAMIE**

Je, soussigné(e) .....

Né(e) le ....., de nationalité .....

déclare sur l'honneur ne pas vivre en France en état de polygamie.

Fait à ....., le .....

Signature